



SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN **MONTAGNE**

Chambéry le mardi 28 avril 2020

Cher(e)s collègues, adhérent(e)s du SNAM,

Les parlementaires viennent ce soir de voter et d'entériner le plan de déconfinement du gouvernement. Le SNAM souhaite vous transmettre les grandes lignes que nous pouvons en retenir. Au préalable, il est important de souligner que ce courrier est envoyé à titre d'information. Il est à noter également que la situation peut évoluer en fonction des chiffres de la pandémie d'ici le début du déconfinement. Celui-ci devrait réellement prendre forme à partir du 11 mai. Dans ce contexte et dans l'attente, les règles actuelles restent les mêmes, pour chacun de nous.

Un élément majeur est à souligner pour l'ensemble de nos activités : l'accès aux espaces de nature sera, à ce moment-là, autorisé pour tous, mais avec application des règles de distanciation sociale et des gestes barrières, comme pour le reste de notre quotidien (faire ses courses, se déplacer...). Un rayon de déplacement limité à 100km est désormais imposé. Une restriction plus importante peut aussi venir limiter vos déplacements, en fonction du niveau de risque de contagion, département par département (notion de département à risque "verts ou rouges").

Tous les rassemblements sont limités à 10 personnes maximum.

Toutes les décisions qui concernent les « vacances » au sens large, sont ajournées à mai.

Parallèlement, l'accueil en classe (avec effectif limité à 15 enfants) devrait être possible en primaire, dès le 11 mai, au collège, dès le 18 mai, puis fin mai pour les lycées.

Pour nous permettre d'avancer et de préciser les actions mises en place localement, votre président de section va solliciter dès demain ses partenaires institutionnels (préfet, DDCS, services de secours en montagne...) afin d'avoir des éléments d'informations complémentaires, en fonction des contextes locaux et veiller à ce que chacun puisse reprendre son/ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Nous savons compter sur vous, professionnels de la montagne, pour agir dans le cadre des règles sanitaires en vigueur et dans le respect des décisions qui seront prises. À ce titre n'hésitez pas à consulter les représentants de votre section pour avoir des précisions, ils tâcheront de leur côté de vous informer très régulièrement des modifications en cours.

Dans les prochaines semaines nous ne manquerons pas de revenir vers vous, nous tenons à vous confirmer ici toute l'attention que nous portons à cette sortie de crise.

Professionnellement,

Raphaël Bonenfant – Président du SNAM.

